



Fonds canadien
de la radio
communautaire

STRATÉGIQUE PLAN 2021-2026

NOTRE MISSION

Le Fonds canadien de la radio communautaire (FCRC) cherche et recueille des ressources pour financer des activités de production et de distribution et contribuer à la pérennité des radios communautaires du Canada grâce à des programmes de financement dynamiques.

Le FCRC appuie les radios et prône leur participation au secteur canadien des médias en tenant compte de la diversité de leurs auditeurs, en faisant la promotion de contenu local indépendant et en renforçant leur capacité à relier et informer les communautés qu'elles rejoignent.

NOTRE VISION

Le Fonds canadien de la radio communautaire suscite l'engagement de ses partenaires pour offrir des sources de financement diverses et fiables aux radios communautaires afin d'assurer leur pérennité, de développer leurs capacités et de leur permettre d'évoluer au fil des changements technologiques et sociétaux.

NOTRE ASPIRATION

Les radiodiffuseurs audio communautaires sont reconnus comme faisant partie intégrante du système de radiodiffusion canadien. Ils disposent des ressources et des fonds nécessaires pour renforcer le rôle du contenu communautaire au sein de l'univers médiatique canadien.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES	Priorité no 1 PROGRAMMES DE FINANCEMENT PERTINENTS	Priorité no 2 ACCROISSEMENT DES SOURCES DE FINANCEMENT	Priorité no 3 ÉQUITÉ ET INCLUSION	Priorité no 4 VISIBILITÉ ET MOBILISATION
OBJECTIF STRATÉGIQUE	Soutenir de façon durable la croissance du secteur de la radiodiffusion communautaire par des programmes agiles et accessibles qui répondent à ses besoins actuels et futurs.	Accroître la quantité et les sources de financement que nous recueillons et distribuons de façon à répondre aux besoins du secteur de la radiodiffusion communautaire.	Refléter la diversité canadienne et être accessibles à tous les radiodiffuseurs communautaires.	Être reconnu en tant qu'expert de la radio communautaire au Canada et veiller à ce que le secteur soit respecté comme acteur essentiel du système de radiodiffusion.
PRINCIPAUX RÉSULTATS ATTENDUS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Examiner et améliorer les programmes de financement actuels pour s'assurer qu'ils demeurent pertinents et accessibles. 2. Collaborer avec le gouvernement et les partenaires afin de créer, au FCRC, un poste axé sur l'exploitation des données afin d'appuyer la création de nouveaux programmes de financement. 3. Créer plusieurs programmes accessibles à tous les radiodiffuseurs communautaires, notamment les stations de radio autochtones de type B. 4. Mettre en place un programme pour appuyer les radiodiffuseurs communautaires dans leur transition numérique. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. À l'horizon 2026, distribuer plus de 10 M\$ par année aux radiodiffuseurs communautaires. 2. Donner accès à un financement opérationnel de base à tous les radiodiffuseurs communautaires. 3. À l'horizon 2026, disposer d'au moins une source de financement, dont certains engagements à long terme, dans chacune des catégories suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • radiodiffuseurs privés : DCC et fonds discrétionnaires ; • secteur privé et fondations (du Canada ou d'autres pays). 4. À l'horizon 2026, disposer d'au moins quatre sources de financement provenant de ministères (à l'échelle fédérale, provinciale ou municipale). 5. Mettre sur pied une fondation de bienfaisance. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en œuvre des politiques et des procédures axés sur la diversité et l'inclusion pour le conseil d'administration, le personnel et les membres. 2. Faire en sorte que la composition du CA et du personnel reflète la diversité canadienne. 3. Établir un conseil consultatif autochtone pour veiller à ce que nos décisions et les mesures que nous prenons cadrent avec les valeurs et les attentes des radiodiffuseurs communautaires autochtones. 4. Disposer d'au moins un flux de financement consacré aux radiodiffuseurs communautaires autochtones et mis en œuvre avec leur collaboration. 5. S'assurer que tous les flux de financement créés après janvier 2021 sont accessibles aux détenteurs de permis pour stations de radio autochtones de type B. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Être consultés dans le cadre des décisions relatives au secteur de la radiodiffusion communautaire. 2. Tenir régulièrement des réunions avec les décideurs avec lesquels nous collaborons. 3. En collaboration avec nos associations membres, être reconnu en tant qu'autorité en ce qui concerne l'état de la radiodiffusion communautaire au Canada. 4. Faire en sorte que les décideurs comprennent clairement le secteur de la radiodiffusion communautaire et le rôle du FCRC. 5. Publier et diffuser un rapport annuel sur l'état de la radiodiffusion communautaire.